

AUTORITÉ PALESTINIENNE

**En arrêtant ceux qui les
critiquent, les
responsables palestiniens
portent un rude coup à la
liberté d'expression**

Index AI : MDE 21/18/99

DÉCLARATION PUBLIQUE

*« L'arrestation et le
maintien en détention de
huit Palestiniens, signataires
d'une déclaration publique
critiquant l'Autorité
palestinienne, portent
gravement atteinte à la
liberté d'expression », a
déclaré ce jour (vendredi
3 décembre 1999) Amnesty
International.*

*L'organisation de défense
des droits humains considère
tous ces détenus comme des
prisonniers d'opinion et
demande instamment leur
libération immédiate et
inconditionnelle.*

*Cette déclaration, rendue
publique le 27 novembre
1999 et signée par
20 personnalités
palestiniennes, dont des
membres du Conseil législatif,
contenait des critiques visant
les autorités politiques*

*palestiniennes. Les 28 et
29 novembre, neuf des
signataires ont été arrêtés
par différentes branches des
services de sécurité
palestiniens, tandis que deux
autres ont été placés en
résidence surveillée pour deux
jours. Huit personnes sont
toujours incarcérées.*

*Le 30 novembre, Adel
Samara, Ahmad Qatamesh
et Abd al Sattar Qassem ont
été transférés dans un centre
de détention des services de
renseignements
(mukhabarat), à Jéricho. Le
lendemain, Khaled al Qidreh,
procureur près la Cour de
sûreté de l'État, a ordonné
leur placement en détention
à des fins d'investigation pour
une durée de quinze jours.*

*Les familles concernées,
des avocats et des membres
d'organisations de défense
des droits humains ont pu
rendre visite aux détenus,*

dont certains ont affirmé qu'ils n'avaient même pas été interrogés.

Amnesty International est vivement préoccupée par le maintien en détention des signataires de la déclaration du 27 novembre et par le fait qu'ils pourraient être traduits devant la Cour de sûreté de l'État, tous les procès qui se déroulent devant cette juridiction étant d'une flagrante iniquité.

Le 1^{er} décembre, le Conseil législatif palestinien a condamné cette déclaration tout en appelant à la libération des détenus.

Neuf autres Palestiniens ayant également signé ce document ont bénéficié de l'immunité parlementaire que leur confère leur appartenance au Conseil législatif. Le 1^{er} décembre, un de ces députés, Muawiya al Masri, a été battu et blessé par balle à la jambe devant son domicile, à Naplouse, par

– Afif Suleiman al Judeh, quarante-cinq ans, arrêté à son domicile, à Naplouse, dans la

des hommes masqués. D'après les informations recueillies, trois personnes ont été appréhendées à la suite de cette agression.

Le 29 novembre, Amnesty International a écrit au président Yasser Arafat pour lui faire part de son inquiétude concernant toutes ces arrestations.

Présentation des personnes appréhendées

Les personnes arrêtées les 28 et 29 novembre 1999 sont les suivantes :

– Abd al Sattar Qassem, cinquante ans, professeur de sciences politiques à l'université d'al Najah, à Naplouse, qui a été interpellé à 2 h 30 du matin et dont l'ordinateur, les dossiers et les documents ont été saisis ;

– Yasser Fayege Abu Safieh, quarante-cinq ans, médecin, appréhendé à 10 h 30 dans sa clinique, à Naplouse ;

soirée ;

– Abd al Rahim Kittani, quarante-sept ans, interpellé à

23 h 45 chez lui, à Tulkarem ;

– **Adel Samara**, cinquante-sept ans, économiste, appréhendé aux alentours de 14 heures à Ramallah/al Bireh ;

– **Ahmad Qatamesh**, écrivain, arrêté lorsqu'il s'est présenté au poste de police d'al Bireh, le 28 novembre, après que des membres du Département des enquêtes criminelles se furent rendus chez lui en son absence. Il avait été maintenu en détention administrative par Israël pendant plus de cinq ans avant d'être relâché en avril 1998 ;

– **Ahmad Shahrudin**, cinquante-huit ans, enseignant retraité, et **Adnan Odeh**, directeur du service de recherche du Conseil législatif palestinien, interpellés le 29 novembre, et

– **Ismat Shakhshir**, chargée de cours de chimie à l'université d'al Najah, interrogée durant deux heures le 28 novembre, libérée après le versement d'une caution de 50 000 shekels (environ 11 800 euros), puis de nouveau appréhendée lorsqu'elle s'est présentée au poste de police de Naplouse le matin du 29 novembre. Elle aurait été

remise en liberté depuis.

Par ailleurs, deux autres signataires de la déclaration, **Bassam Shakaa** et **Wahid Abdallah**, anciens maires de Naplouse et d'Anabta, ont apparemment été placés en résidence surveillée. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566 ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).